EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil Municipal des jeunes a pour objectifs :

- Permettre aux jeunes de la commune de participer à la vie locale
- De proposer des projets
- De donner leurs avis sur les actions municipales
- De s'initier au fonctionnement démocratique

Composition

- Le CMJ est composé de 11 jeunes âgés de 9 à 14 ans résidents dans la commune. Nous nous sommes basés sur les règles du Conseil Municipal soit 11 dans son entièreté, 9 minimum, 13 avec 2 suppléants.
- La parité filles – garçons est recherchée.

Durée du mandat

Les jeunes conseillers sont élus pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois. Fin du mandat à l'âge de 15 ans (entrée au lycée).

Chaque jeune conseiller s'engage à :

- Participer régulièrement aux réunions ou se faire représenter (pouvoir à un autre élu).
- Respecter la parole de chacun.
- Contribuer activement aux projets.
- Représenter les jeunes de la commune avec sérieux.
- Respecter les règles de sécurité et de comportement.

Fonctionnement des réunions

Le CMJ se réunit 1 fois toutes les 6 semaines, sauf en période d'été. Entre temps selon les sujets des commissions spécifiques peuvent être organisées.

Les réunions ont lieu dans la salle du CM de 18h30 à 19h30 (horaires et jour à préciser avec les élus et leurs parents). Une convocation avec ordre du jour sera envoyée au préalable.

Un représentant des jeunes sera élu par ses pairs pour présenter les projets du Conseil Municipal des Jeunes au début de chaque Conseil Municipal. Ce représentant sera en lien avec le CM délégué.

A chaque début de séance un binôme d'animateurs de la réunion et un binôme de secrétaires sera désigné. Un CR sera rédigé. Ces binômes seront assistés par les Conseillers Municipaux présents.

Projets et décisions

Les projets sont présentés par les jeunes, discutés en réunion, puis les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents. Les projets retenus sont soumis au maire et au conseil municipal pour décision de validation et de mise en œuvre.

Des projets du Conseil Municipal pourront être soumis au Conseil Municipal des Jeunes.

Encadrement et sécurité

Les activités du CMJ sont encadrés par des élus. Pour certaines activités des parents pourront être sollicités.

Un règlement intérieur plus complet sera établi par le Conseil municipal et une charte de fonctionnement sera rédigée avec les jeunes élus et signée par eux.

LA CHAPELLE BÂTON

ANNEES 2027 - 2028



Tu veux t'engager pour ta commune en agissant pour les jeunes habitants, en partageant tes idées, en développant des projets au bénéfice de tous, en réalisant des actions concrètes …

CANDIDATE POUR REJOINDRE LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Candidature à déposer en mairie entre le 21 octobre et le 11 novembre 2026

Election : bureau de vote ouvert le samedi 21 novembre 2026 de 9h à 13h

Installation du CMJ le mardi 12 janvier 2027 à 19H - salle du Conseil municipal

Le mot du Maire – Jean Pierre BARATON :

Depuis son installation le conseil municipal (CM) a souhaité donner la parole aux jeunes afin d'échanger sur leurs préoccupations, connaître leurs besoins et faire en sorte d'y répondre.
Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) permet ainsi aux jeunes de la Chapelle Bâton de contribuer à la vie de leur commune, dans le respect des autres et de leur environnement. C'est un lieu d'expression, de dialogue, d'échange et de débat propre à construire une pensée collective, fondement d'une citoyenneté active.
Travaillant ensemble dans le même engagement citoyen, CM et CMJ, favorisent par leurs actions le rapprochement entre les générations.

Tu souhaites t'engager ?

Les documents d'inscription sont disponibles au secrétariat de mairie.

Tout en découvrant la vie publique et le fonctionnement de la mairie, tu pourras monter des projets, contribuer au développement de la commune et ainsi représenter les jeunes habitants.

Solidarité, environnement, culture, sports loisirs … Tous les sujets qui t'intéressent et intéressent les jeunes de la commune pourront être abordés.

Le CMJ à La Chapelle Bâton c'est 11 jeunes de 9 à 14 ans élus par leurs pairs



.

Ils se rencontrent et travaillent régulièrement entre eux. Ils expriment et exposent leurs idées, les choisissent et les mettent en œuvre avec l'appui des conseillers municipaux adultes.

En siégeant au CMJ, tu représentes les jeunes de ton âge et tu deviens l'intermédiaire entre eux et les élus du conseil municipal adulte.

Un budget pour des projets concrets réalisables :



Pour permettre aux élus du CMJ de réaliser des projets, le conseil municipal alloue au CMJ un budget annuel, voté dans le cadre du budget communal.

Cette enveloppe permet au CMJ de financer ses projets de manière autonome, une fois les projets validés par le Conseil municipal adulte.

Un dispositif en plein essor :

Le premier conseil municipal des jeunes a été créé en France à **Schiltigheim (Bas-Rhin) en 1979**. Depuis, le mouvement n'a cessé de se développer. L'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ) recense aujourd'hui **plus de 2 000 CMJ** sur l'ensemble du territoire national.



REJOINS-LES !

TU AS DÉJÀ DES IDEES ? … Notes les pour ne pas les oublier et les soumettre au Conseil municipal des jeunes dès janvier prochain :

……

……

……

……

……

……

……